

## Plusieurs plaintes déposées 20 ans après le massacre de Gatumba au Burundi

Arrib News, 08/08/2024 – Source AFP Des survivants et des proches de victimes du massacre de quelque 160 réfugiés tutsi en août 2004 au Burundi ont déposé plusieurs plaintes pour génocide et crimes contre l'humanité, a déclaré leur avocat à l'AFP jeudi. Trois plaintes pour génocide et crimes contre l'humanité ont été déposées au Burundi, en RDC et au Rwanda, pays dont sont originaires les auteurs présumés de ce massacre perpétré dans le camp de Gatumba, à l'ouest de Bujumbura, la capitale du Burundi, a indiqué à l'AFP Me Dominique Inchauspé, basé à Paris et joint au téléphone depuis Goma en RDC.

Ces plaintes, formellement contre X, citent les noms d'Agathon Rwasa, ex-chef des Forces nationales de libération (FNL), une rébellion burundaise et exclusivement hutu, et de son porte-parole, Pasteur Habimana, qui avait revendiqué le massacre dans les médias puis affirmé que sa voix avait été imitée lors de la revendication radiodiffusée. Une dénonciation a également été déposée auprès de la Cour pénale internationale (CPI), selon Me Inchauspé, représentant de la Fondation des survivants réfugiés de Gatumba (GRSF), qui regroupe des survivants et des proches des victimes de ce massacre documenté par l'ONU et Human Rights Watch, mais dont les auteurs n'ont jamais été poursuivis. "Il est parfaitement scandaleux qu'une telle atrocité documentée par l'ONU n'ait fait l'objet d'aucune poursuite" et "qu'aucune indemnisation n'ait été versée", a déclaré Me Inchauspé. A la suite d'une plainte déposée par des Congolais réfugiés au Burundi en 2013, le parquet burundais avait annoncé l'ouverture d'une enquête visant Agathon Rwasa, sans donner lieu à un procès. Agathon Rwasa, 60 ans, a entretemps déposé les armes et bénéficié d'une immunité provisoire ne couvrant pas les "crimes contre l'humanité et les crimes de guerre", avait précisé en 2013 le bureau du procureur général de la République du Burundi. M. Rwasa est arrivé deux semaines après le décès du procureur général Evariste Ndayishimiye de l'élection présidentielle de 2020. Les rapports de l'ONU et des témoignages de victimes évoquent également l'implication dans le massacre de miliciens intégrés aux FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo), et d'éléments appartenant aux FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), un mouvement hutu constitué par certains auteurs du génocide des Tutsi en 1994 au Rwanda. "Il y a un besoin symbolique de justice et de prise en compte de la souffrance éprouvée, même si l'on n'arrive pas à identifier les 200 à 300 assaillants" présents au moment des faits, a indiqué M. Inchauspé.